

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION FINANCES ET
PROSPECTIVE FINANCIERE**

Affaire suivie par
Mme Valérie DUCORON
Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe

Décision n° 2024-257

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240903-DEC2024257-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2024

NOMENCLATURE : 7 - 1

**DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENT DE
CREDIT N° 1 ENTRE CHAPITRES**

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-
Liévin,

Vu la délibération n° 29 du 9 juin 2023 portant adoption de
la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier
2024,

Vu la délibération n° 27 du 27 mars 2024, portant vote du
budget primitif 2024,

CONSIDERANT l'autorisation accordée pour effectuer des
virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de
7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections (à
l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel),

DECIDE

ARTICLE 1° : D'autoriser le comptable public à effectuer les virements tels que
présentés ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
45411-8 – Péril opération 8	18 607.00 €	
45411-16 - Péril au 13 rue R. Pruvost		17 108.00 €
45411-7 – Péril au 32 rue Voltaire		1 499.00 €

ARTICLE 2° : Monsieur le Comptable Public et Madame la Directrice aux Finances et à la Prospective Financière de la Mairie sont chargés de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le - 3 SEP. 2024

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Sylvain ROBERT